



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 100370

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le Sativex, médicament à base de cannabis et destiné aux personnes atteintes de sclérose en plaques. En effet, commercialisé dans 17 pays européens, le Sativex, premier médicament à base de cannabis autorisé sur le marché français en 2014 n'est toujours pas vendu en pharmacie du fait de l'échec d'une négociation sur le prix du médicament entre les autorités de santé et l'industrie. Ce traitement, indiqué - en deuxième intention - pour pallier les troubles de spasticité (incapacité à marcher, à prendre des objets, etc.) modérée à sévère chez les patients atteints de sclérose en plaques, devait pourtant être disponible dès 2015 et nécessite une prescription initiale hospitalière semestrielle réservée aux neurologues et aux médecins physique et de réadaptation. Si de nombreuses associations ou encore la Haute autorité de santé ont émis des avis quant à la commercialisation de ce médicament, il semble que Mme la ministre n'ait pas répondu aux demandes de rendez-vous et aux sollicitations à ce sujet. Ainsi, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet, savoir si une décision définitive serait prise et dans quels délais quant à la commercialisation de ce médicament et ce que le Gouvernement compte faire à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100370

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2016](#), page 8951

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)